



Question sur le séjour de ma copine Cambodgienne

Par **Freyrito**, le **20/09/2024** à **10:11**

Bonjour,

Ma copine cambodgienne à eu un VISA d'étude de 6 mois qui se finit le 30 octobre. Elle souhaite donc rester sur le territoire pour améliorer son cadre de vie et vie donc chez moi, qui suis français.

Comment pourrait elle rester sur le territoire (légalement si possible) ? en trouvant un emploi avant la fin de son visa et lancant d'autre démarche, même si un peu tard et la laissant en situation "illégale" le temps que les démarches soit accepté ?

Merci à vous

Par **yapasdequoi**, le **20/09/2024** à **17:19**

Bonjour,

Pour lui permettre de rester dans des conditions légales, vous pouvez l'épouser.

Sinon elle devra partir ou vivre dans la clandestinité.

Par **nihilscio**, le **21/09/2024** à **09:35**

Bonjour,

Un séjour irrégulier n'est pas régularisé par le mariage.